



Regroupement familial sur place

Par **safouane**, le **17/08/2009** à **11:10**

Bonjour,

Je suis tunisien et je travaille en France depuis Octobre 2007.

Je me suis marié en Tunisie avec une tunisienne (qui réside en Tunisie) le 26 Juillet 2009 et elle actuellement avec moi en France depuis le 11 août 2009 (elle a obtenu un visa d'études le 21 juillet 2009, soit 5 jours avant le mariage).

Sachant que je remplis parfaitement les conditions de ressources et de logement pour le regroupement familial, est-ce que ma situation entre dans le cadre du regroupement familial sur place ?

L'administration française ne risque-t-elle pas de me refuser mon dossier si elle considère que j'ai contourné la procédure (ma femme a eu une inscription dans un master en informatique à Paris Dauphine) ?

Devrais-je prendre le risque de lancer la procédure ou plutôt attendre qu'elle fasse un changement de statut ?

Merci

Par **gazouille**, le **21/08/2009** à **10:22**

J'ai le même problème que vous je suis entré avec un statut étudiante depuis 7 ans et je le regrette énormément parce que jusqu'aujourd'hui je n'ai pas pu avoir une carte de séjour résidant à savoir que je remplis toutes les conditions ressources logement et le pire c'est que ma fille est entrée en France dans le cadre du regroupement familial elle a une carte de séjour de 5 ans alors que moi on me l'a refusée parce mon mariage est antérieure à mon arrivée en France donc je suis exclue de la procédure du regroupement familial du fait que je réside sur le territoire français et même en situation régulière avec un titre de séjour.

Depuis 7 ans je galère et à l'expiration de ma carte j'angoisse tous les ans. EN JANVIER J4AI D2POS2 UNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE statut c'est la même procédure que le regroupement et je remplis toutes les conditions d'après l'agent de l'omi mais je n'ai pas reçu de réponse j'attends encore on m'a dit que le dossier est parti à la préfecture il y a un mois. dommage pour vous vous auriez dû vous marier en France dans ce cas vous aurez le droit si vous avez la possibilité que votre femme attend en Tunisie c'est plus facile d'attendre un an que des années voilà mon expérience malheureusement de jour en jour je deviens de plus en plus malade et stressée tant que je n'ai pas de réponse et de peur de laisser mes deux filles avec mon mari seuls chose que je conçois pas mais qui peut être envisagée si je n'obtiens pas une réponse positive. bonne chance à vous

Par **safouane**, le **21/08/2009** à **10:41**

bonjour

tout d'abord je voudrais vous souhaiter bon courage et bonne chance dans vos démarches. ce que vous me dites est très inquiétant d'autant plus que ca me semble comme un piège vu que ce n'est marqué nul part que le mariage devait avoir lieu après l'arrivée en france. pour notre cas, le mariage a eu lieu avant l'arrivée en france mais après l'obtention du visa. pensez vous que votre cas est isolé ou que tous ceux qui sont dans votre situation ont le même problème ?

en sachant que ma femme est ingénieur en informatique (+ le master auquel elle est inscrite) et qu'elle a donc la possibilité de décrocher un CDI avec lequel elle fera un changement de statut, me conseillez vous de le faire au lieu du regroupement familial sur place ?

Par **gazouille**, le **22/08/2009** à **13:34**

bonj aujourd'hui je suis allée au bus "barreau de paris" association gratuite qui donne conseils et des consultations gratuites juridiques. J e vous conseille d'aller les voir ;il vous orienteront ET VOUS donne les bonnes solutions et surtout vous informent de vos droit parce que à la préfecture ils vous donnent de fausses informations pour vous empêcher de rester en France et cela est exprès. bon courage et bonne chance

je vous donne l'adresse du bus

Vous avez un problème juridique, vous vous posez des questions sur vos droits ?

Vous n'avez peut-être pas les moyens de vous offrir les services d'un avocat, mais on a tous droit au droit !

C'est pourquoi des avocats tiennent des permanences juridiques gratuites, anonymes et dans le respect de la confidentialité, dans le Bus Barreau de Paris Solidarité.

•chaque lundi de 17h à 20h

8, avenue de Choisy, Paris 13e

M° Porte de Choisy

•chaque mardi de 17h à 20h

14, avenue de la porte Montmartre, Paris 18e

M° Porte de Clignancourt

•chaque jeudi de 17h à 20h

à l'angle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard Bessières (à proximité du lycée Honoré de Balzac), Paris 17e

M° Porte de Clichy

•chaque samedi de 10h à 13h

6 rue Charles et Robert, Paris 20e

M° Porte de Montreuil

Par **MOSO**, le **12/04/2012** à **10:01**

Bonjour,

Je suis tunisienne et je suis actuellement dans la même situation que votre femme.
S'il vous plait, j'aimerais bien savoir ce que vous avez fait pour votre regroupement familial.
Pourrez vous m'aider? Merci d'avance

Par **ansha**, le **12/04/2012** à **10:31**

Vous Thak pour les partager avec nous, je pense que c'est la peine de lire C'est tellement agréable de vous faire partager si gentil article.i vais recommander à mes amis.